

Politique et Droit de l'Enfant : Attente autour de la pétition sur l'enregistrement des enfants « oubliés » à l'Etat Civil

« *L'Etat a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité de l'enfant (y compris nom, nationalité et relations familiales).* »

Article 7 de la Convention relative aux droits de l'Enfant (adoptée le 20 novembre 1989)

1. *L'enfant est enregistré aussitôt de sa naissance et a dès celle-ci droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.*
2. *Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride*



Les élèves de CDDH réclament la prorogation de l'enregistrement des enfants à l'Etat Civil

Et la loi congolaise no 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'Enfant, dans son article 16 le confirme en ces termes

Un mémorandum écrit pour soutenir et accompagner la pétition proposée par Mme la Députée Kinja Mwendanga a été déposé au bureau de l'Assemblée provinciale du Sud Kivu et au Cabinet du gouvernorat de province le 21 juin 2010, par une centaine d'élèves et les membres de sites, de Nyangezi et de Kamanyola ainsi que par une foule de membres des autres noyaux accompagnés par le Groupe JEREMIE. Le mémorandum demande à accorder une rallonge de 9 neuf mois aux parents, frappés par les affres des guerres à répétition et endémiques au Sud Kivu, et ayant oublié de faire inscrire leurs enfants à l'Etat civil,

En effet, ces enfants tombent dans les cas de « hors délai », la loi exige de les amener après avoir obtenu un jugement et en versant des frais supplétifs, au niveau du Parquet, ou Tribunal de grande instance.

Les frais supplétifs se présentent comme une sanction trop lourde exigée aux retardataires, oublieux et aux pauvres et s'élèvent à plus de 20 \$. Ils

sont nombreux qui ont signé ce mémorandum et beaucoup continuent à chercher à apposer leurs signatures sur ce document. En passant devant le bureau de la PNC, à La Botte, là où se tenait une grande parade, plus d'un gradé s'était exclamé avec surprise « Ciel, mais qui songe encore à faire inscrire ses enfants au bureau de l'Etat? ». Mais aussi, sur le chemin de retour de notre marche, à la hauteur de la place « Feux Rouges », nombreux sont ceux là qui ont applaudi et crié que cette revendication était aussi la leur et que si les députés provinciaux y apportaient une solution ce serait un joli cadeau de la « Di pandasse » pour toute la population du Sud Kivu.

Le résumé de l'article 8 de la Convention relative aux droits de l'Enfant

de l'Assemblée générale des Nations unies du 20 novembre 1989 et ratifiée par la RDCongo nous apprend que « *L'Etat a l'obligation de protéger et si nécessaire de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité de l'enfant (y compris nom, nationalité et relations familiales).* »

Une loi 09/001/ du 10 janvier 2009 permet de faire inscrire gratuitement les enfants nouveaux nés et certains oubliés dans

un délai de 90 jours, trois mois. Mais dans la foulée, Mme la Députée Kinja M, questeur de l'Assemblée provinciale avait déjà présenté à ses collègues sa proposition d'édit demandant prorogation, elle est restée bloquée suite aux multiples travaux et parfois même à défaut de quorum pour que les élus s'y prononcent.

Le succès de cette proposition d'édit ferait de notre province la première de la RDCongo à concrétiser une des aspirations de ses électeurs et soulagerait à coup sûr les parents très appauvris par les guerres et les raids multiples,

en tout cas, plus à l'intérieur qu'en ville. Et, son vote ferait sortir notre organe législatif provincial de l'ambiance devenue « underground » et attentiste dans laquelle il a choisi, longtemps, se complaire.

Ce mémorandum des membres du Groupe JEREMIE a l'avantage, non seulement de rassembler des signatures, mais aussi et surtout de chercher à protéger les enfants et jeunes, certains ont déjà atteint le niveau universitaire, à ne pas perdre leur droit à la nationalité. Plusieurs jeunes qui défilent, ce matin dans les rangs de cette marche de revendication sont conscients des conséquences socio politiques fâcheuses sur un enfant non déclaré au bureau de l'Etat civil, c'est pour cette raison qu'ils refusent de perdre, plus tard, leur droit civil à la nationalité.

La femme et l'accès à la terre

La terre constitue une ressource très importante pour la vie de toute la population. Elle assure la nourriture, offre des possibilités d'accès à une habitation décente, contribue à l'augmentation du revenu et

même elle constitue un indicateur de l'identité sociale. Dans le contexte congolais, les femmes peuvent exploiter certaines ressources, la terre par exemple, sans en avoir le contrôle. Elles peuvent la cultiver mais elles en sont plus

rarement propriétaires. Par conséquent, elles ne peuvent pas la vendre.

Cette situation est un des résultats de l'inégalité devant l'héritage. Lors de la succession, de nombreuses coutumes contraires à la loi mais largement

observées, ne permettent pas à la femme d'avoir droit à la terre, qui pourtant constitue l'essentiel du patrimoine de nombreux paysans. Le droit à l'héritage n'est reconnu qu'aux seuls enfants de sexe masculin et dénié aux enfants de sexe féminin.

Outre l'exclusion de l'héritage, le travail des femmes est aussi largement sous évalué notamment parce qu'elles ne produisent surtout que les aliments de base qui passent directement du champ à la marmite. Ainsi, leurs productions ne sont pas comptabilisées tout simplement parce qu'une certaine opinion affirme qu'elles ne peuvent pas contribuer au relèvement du pouvoir économique d'un pays. Au Sud Kivu, les terres exploitées par les femmes portent des cultures d'auto subsistance comme la tomate, la patate douce et les légumes alors que les hommes, à leur tour, cultivent les produits qui rentrent dans les circuits économiques tels que le quinquina, le thé, le café etc.

Cette situation est due à la conception selon laquelle la femme n'est pas propriétaire. Ainsi, nous constatons que l'accès à la terre dans notre société favorise surtout les hommes au détriment des femmes. Car, la terre que celles-ci cultivent ne leur appartient presque pas. Cette terre

appartient en général à leurs maris ou à leurs pères. Par conséquent, elles apparaissent comme économiquement faibles et pauvres. La faim et la pauvreté et même la dépendance totale sont en général les conséquences d'un accès inadapté et insuffisant de la femme à la terre.



Ces femmes au village n'ont pas accès à la terre

Cet état de choses risque de trouver difficilement une issue légale. Actuellement dans notre société, il s'observe d'une part une législation abondante protectrice des droits de la femme et d'autre part des pratiques coutumières qui ignorent et réduisent sensiblement ces droits.

Ces pratiques finissent par aliéner les droits de cette dernière. Et pourtant, l'art 14 de la constitution de la RD Congo dispose que : « Le pouvoir public doit

veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assure par ce fait sa protection et la promotion de ses droits ».

Nous pouvons nous rendre compte que l'accès inadapté de la femme à la terre prouve à suffisance que la question foncière est devenue une question inquiétante dans notre société. Elle entraîne des graves violations des droits humains surtout ceux de la femme. En matière d'héritage par exemple, l'enfant fille ne peut pas lors de la succession dans sa famille accéder aux biens de grande valeur comme le champ, la maison et la parcelle Pour le juste motif que, plus tard elle serait appelée à quitter sa lignée familiale et pratiquement ferait partie d'une autre. Ainsi, l'enfant fille ne peut à la juste rigueur hériter que les habits et les vieilles casseroles de leur mère si celle-ci est

décédée.

Améliorer l'accès de la femme à la terre est une voie pour réduire les inégalités sociales entre l'homme et la femme, les conflits ainsi que la pauvreté. Dans une société comme la RD Congo qui promeut la promotion du genre, les femmes doivent recouvrer une bonne place dans l'accès à la terre. Il faudrait défaire nos coutumes de discrimination pour une égalité effective en droits et en dignité entre l'homme et la femme.

La femme et l'enregistrement du mariage à l'Etat civil

La RD Congo est l'un des rares pays au monde incapable de préciser l'effectif exact de sa population tout simplement à cause du phénomène « naissances et mariages » non déclarés. Ce phénomène constitue une violation des droits de l'homme, surtout ceux de la femme et de l'enfant. Par conséquent, cela constitue un frein au développement de toute la société en général et de celui de la femme et de l'enfant en particulier.

L'enregistrement du mariage à l'état civil reste une pratique que beaucoup de personnes ont tendance à négliger tout simplement à cause de l'ignorance de la portée de l'acte en soi. Il ne suffit pas de partager le même toit avec un homme ou une femme pour prétendre qu'on est marié(e). Il sied de différencier

« la cohabitation » du mariage. La cohabitation elle, constitue un état d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans avoir été au bureau de l'Etat civil. Tandis que le mariage quant à lui, une union entre l'homme et la femme enregistrée à l'Etat civil en vue de fonder une famille.

Nous devons savoir que l'inscription de mariage à l'Etat civil a entre autre l'objectif de donner les énonciations relatives à la gestion de la vie du ménage ou les biens du ménage en cas de la dissolution du mariage, ainsi qu'en cas de la mort de l'un des conjoints. Ainsi, pour qu'on ait une idée sur le sort des biens du ménage lors de divorce ou lors de la mort de l'un des époux, l'art 487 du code de la famille dispose que : « lors de la célébration du mariage au bureau

de l'Officier de l'Etat civil, les époux doivent opter pour 3 régimes matrimoniaux ». Il s'agit du régime :

- De la communauté universelle des biens. Celui-ci signifie que tous les biens meubles et immeubles ainsi que les avoirs et les dettes présents et à venir acquis avant et pendant le mariage appartiennent aux conjoints ;
- De la séparation des biens. Ce régime consacre la propriété privée des biens et l'existence de deux patrimoines propres formés à titre onéreux ou à titre gratuit ;
- De la communauté des biens réduites aux acquêts : Ce régime renseigne que tous les biens acquis dans le mariage appartiennent à l'époux et à l'épouse mais, ceux acquis avant le mariage ne

font pas partie du régime commun des biens.

En cas de dissolution d'une union libre considérée par certaines personnes à tort comme étant aussi un « mariage » ou à la mort du soit disant époux, tant en milieu rural qu'urbain, les femmes se trouvent pour la plupart de fois renvoyées chez elles mains vides sans qu'il y ait eu répartition des biens du ménage, fruits des efforts communs. C'est effectivement le sort réservé aux femmes qui n'ont pas des mariages enregistrés à l'Etat civil car, celles qui en ont, jouissent de certains avantages qui trouvent protection dans la loi (code de la famille) et cela, à partir du régime matrimonial choisi devant l'Officier de l'Etat civil lors de la célébration du mariage. Ces avantages peuvent ainsi être résumés :

1. L'enregistrement du mariage assure la sécurité et la protection aux époux en leur donnant des droits égaux au regard du mariage ;
2. Ensuite, il donne le droit au conjoint survivant d'être associé à la succession du conjoint décédé dans le respect du régime choisi. C'est dans cet esprit que le code de la famille organise la liquidation du régime matrimonial en cas de dissolution du mariage (par divorce ou pour cause de mort). Ce qui permet au conjoint survivant, en l'occurrence la femme, de recevoir conformément au régime matrimonial sa part des biens dans le patrimoine du couple. La veuve a, en outre, le droit d'accéder à la part de son mari décédé. Elle constitue

le premier groupe dans la deuxième catégorie des héritiers et recueille à ce titre 1 /12 de l'actif du de cujus. Et de surcroit, elle a droit à l'usufruit de la maison d'habitation ainsi qu'à la moitié des terres attenantes.

3. Enfin, le mariage enregistré donne à la femme le droit d'avoir sa part des biens du ménage lors de la dissolution de mariage.

C'est pourquoi, dans son programme de lutte contre l'impunité des violences liées au genre, les organisations de la défense des droits humains exhortent les couples à « union libre » de régulariser leurs mariages à l'Etat civil.

LA TORTURE SILENCIEUSE:

Les prisonniers en sont-ils victimes ?

Cette pratique est en vogue dans toutes les maisons de détention de la Province du Sud Kivu. Pourtant, elle est défendue par la Convention de l'Assemblée générale des nations unies du 10 décembre 1980 interdisant la torture sous toutes ses formes et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants à l'égard de tout être humain. Dans les maisons d'arrêts, les détenus devraient bénéficier d'un traitement qui préserve leur vie, leur santé physique et mentale ainsi que leur dignité. Ce qui implique qu'ils ne devraient pas être soumis à des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Malheureusement, il se fait observer dans les prisons et cachots du Sud Kivu une nouvelle forme de torture qu'on serait tenté de qualifier de « **Torture silencieuse** ». De nos jours, cette nouvelle forme de torture est devenue systématique lors des arrestations.

Cette torture commence au niveau des cachots de la police quand on inflige intentionnellement des douleurs ou souffrances aiguës, physiques ou mentales à la personne du détenu aux fins de lui arracher des aveux. Par ce

fait, certains sont battus, d'autres dépouillés de leurs biens tels que des vêtements, des chaussures, des ceintures, des lunettes, des montres, un permis de conduire et même de l'argent. Pourtant, parmi les règles minima pour le traitement des détenus, il est dit que

place leur vie en danger. Il s'agit du non respect du droit au détenu d'entrer immédiatement en contact avec sa famille tant qu'il est vrai que ce contact est particulièrement important : il constitue souvent la seule source possible d'alimentation pour les personnes détenues. Certains policiers exploitent cette situation à des fins pécuniaires et en font finalement un « business ». Ces gardiens se font payer illégalement par les familles des prisonniers des sommes d'argent pour avoir accès aux détenus et leur venir en aide.

Outre le refus d'octroi de nourriture aux prisonniers par les membres de leurs familles, il existe d'autres formes de torture silencieuse :

- Le fait d'être détenu sans que l'on soit informé du motif de son arrestation cause des

douleurs ou des souffrances morales et des frustrations dans la vie du détenu.

- Il en est de même pour la détention d'hommes, femmes et enfants ainsi que des condamnés dans un même local au mépris des normes ad hoc.



L'état du cachot de ce commissariat de la PNC constitue déjà une forme de torture

lors de l'arrestation, les biens de valeur des détenus doivent être placés dans un lieu sûr où ils devront être récupérés le jour de la libération. Mais également, la torture silencieuse s'étend jusqu'au niveau des prisons avec le non respect de certains droits fondamentaux reconnus aux détenus. Cette situation

- La détention dans des locaux où les règles d'hygiène sont presque inexistantes (W.C, douche) est aussi une forme de destruction silencieuse de la personne détenue.

Etant donné que la R.D.Congo a ratifié le 18 mars 1996, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, il en découle par ce fait une obligation pour

notre justice d'instituer la torture comme une infraction distincte au regard du droit pénal congolais en mettant en application les prescrits de la convention sus mentionnée.

Ainsi, pour l'éradication de la torture sous toutes ses formes, de façon effective, dans les maisons d'arrêts de notre pays, nous demanderons au pouvoir public de ne pas fermer les yeux ni les oreilles vis à vis de ces actes. Au

contraire, il doit prendre des mesures adéquates sur les plans de la législation, de l'administration, de l'éducation, de la justice, et de l'information afin d'éradiquer le fléau. Il doit veiller à ce que l'interdiction de la torture fasse partie intégrante du programme de formation du personnel civil ou militaire pénitentiaire chargés de l'application des lois.

REQUIEM POUR LES MORTS DE SANGE

Plus de 230 morts et une centaine de blessés : ce n'est qu'un bilan provisoire.

C'est comme une onde de chocs, la nouvelle est venue nous surprendre tous. Certains refusaient de croire en leurs oreilles mais des messages SMS se relayaient toute la nuit du vendredi 2 juillet et plus tard dans la matinée du 03 juillet, ce samedi la tragédie s'est confirmée.

A l'origine, un camion citerne transportant de l'essence, en provenance d'Uvira pour Bukavu négocie mal un passage à côté d'un véhicule mal stationné, sur la vieille chaussée rétrécie déjà et écorchée par le dur soleil de juillet, se renverse et laisse couler son contenu, à Sange, à 70 km de Bukavu.

Les curieux accourent, découvrent la manne et se servent allégrement dans des seaux, des bidons et même dans des casseroles. La cohue est telle qu'un fumeur vient à passer par là, et c'est le pire qui arrive. Une immense explosion s'ensuit et presque toutes les cases, situées au long de la route, sont embrasées. Les flammes vont si vite que même les fans de foot, les yeux rivés à l'écran, sont tous surpris et engloutis comme par une éruption volcanique. Certains habitants venus tenter de sauver les leurs sont touchés par les flammes et brûlés à des degrés divers. Les survivants sont dans les hôpitaux à Uvira, Panzi et Bukavu.

Le bilan reste difficile à établir, car les blessés sont acheminés partout ; les agents de la Monusco ont évacué des blessés par l'hélicoptère, la police nationale arrivée 45 minutes après l'accident se trouve désarmée, les éléments de Forces armées congolaises, en bivouac dans ce coin, tous font ce qu'ils croient pouvoir limiter les dégâts. Le bilan restera provisoire et un deuil national de



deux jours est déclaré pour le repos des âmes des disparus.

C'est un seul camion citerne qui a provoqué cette tragédie de Sange.

Mais, ce sont vingt camions citernes qui stationnent depuis plus d'une semaine entre la Brasserie (BRALIMA) et la Clinique universitaire « Muhanzi », au bord du Lac Kivu à l'entrée de la Ville de Bukavu, jusque ce 2 juillet 2010.

Et, avec la fluidité du trafic sur ce tronçon qui accueille, piétons, motards, véhicules taxis, charrettes et d'autres vieilles carcasses « cercueils roulants », il est mieux de s'interroger si un second « Sange » ne va pas très vite arriver.

D'autres pièges endormis, comme de mines antipersonnelles, sont parsemées et mais bien visibles dans la ville de Bukavu. Ce sont notamment les parkings : au grand Marché de Kadutu, celui de la « Place Major Vangu » à l'Essence, à « la Place de l'Indépendance », de la « Place Munzehirwa » à Nyawera devant le siège de la SINELAC ... Ce sont aussi les stations d'Essence, certaines érigées devant ... l'entrée des écoles Lycée CIREZI et Collège ALFAJIRI, la station en face de la ... Mairie et contiguë à l'ex Banque du Peuple, tandis que d'autres stations côtoient dangereusement les hôtels et les églises.

D'autres mines qui souvent explosent, contre toute attente, sont ces nombreux bidons d'essence que nos frères dits « Kadhafi » ramènent à la maison, chaque soir.

Ces pièges ont d'autres formes comme tous ces dépôts qui naissent comme des champignons, des maisons d'habitations transformées en boutiques et qui vendent des produits inflammables () et certaines très voisines aux endroits stratégiques comme les bureaux de l'Etat Major de la 10^e Région militaire de Forces armées de la RDCongo.

Enfin, le plus grand désastre demeure que la ville (habitants et autorités) de Bukavu refuse d'avoir un véhicule anti incendie. Seules la Monusco et la société Pharmakina en disposent. La Régie des Voies aériennes, qui gèrent tout un aéroport de la province, laisse pourrir le sien dans les herbes à Kavumu. La SONAS qui prêche l'évangile et rassemble des taxes des assurances anti incendie n'a jamais acheté un véhicule, ni même des « bouteilles oranges » anti incendie comme un exemple de prévention.

La vraie bombe que nous entretenons et dont nous nous accommodons est de voir les véhicules et les pirogues motorisées dites « boat » de transport charger au-delà de leur capacité réelle. Ces véhicules circulent, naviguent avec des personnes perchées au dessus des colis sous la barbe des policiers sensés s'occuper de la sécurité routière pour prévenir les accidents et protéger les voyageurs et leurs biens.

L'alerte est au rouge, maximale. Même si nous n'en mourrons pas tous mais nous serons tous frappés de près ou de loin. Ce n'est pas la peine de s'entre accuser ni de s'accabler, nous n'y gagnerons rien et notre sort ne s'en trouvera pas amélioré. Hommage à tous ceux qui ont donné de leur vie pour tenter de sortir des flammes les victimes et surtout toute reconnaissance à tous ceux qui ont

participé aux opérations de secours d'urgence et de transport des blessés vers les centres de santé et des hôpitaux spécialisés.

Cette catastrophe de Sange a poussé toutes les forces vives de la nation congolaise à oublier leurs colorations politiques et ethniques, la police nationale

et l'armée congolaise s'étaient toutes bien débrouillées, même, les mains vides. Et, les contingents des forces et les agences du système des nations unies ont été à la hauteur de l'assistance internationale d'urgence.

Puisse-t-il en être autant autour de ces survivants blessés, veuves, orphelins et

parents restés sans enfants, et beaucoup d'autres sans soutien ni affection familiale. Notre solidarité ne doit pas être interrompue.

A Sange, à Uvira, dans le Quartier BIRERE de Goma et dans les avenues de Bukavu, que faire pour que pareille tragédie ne recommence plus jamais ?

Suite de la page 1

SUD KIVU : DES ENJEUX PRIORITAIRES POUR LE NOUVEAU GOUVERNEUR

La province a de nombreux défis à relever. Il est impossible de prétendre tout embrasser. Il serait en même temps démagogique de proposer un programme ambitieux juste pour tromper la population et lui nourrir de faux espoirs. Prétendre avec la courte durée de règne construire un hôpital dans chaque territoire et aménager toutes les routes de desserte agricole du Sud Kivu, c'est mentir. Elaborer un programme incohérent et non réaliste dans l'objectif d'obtenir la sympathie des députés nationaux lors de l'investiture ne constitue nullement un acte responsable. C'est pour cela que nous proposons que le nouveau gouverneur arrête un programme modeste en fonction d'un budget réaliste et un chronogramme précis et qu'il lui plaise de le mettre à la disposition de la population qui suivra pas à pas son exécution.

Dans ce programme, les chantiers de « kilomètre témoin » dans les communes devront être achevés au nom de la continuité de l'action de l'Etat.

3. Mobilisation transparente des recettes

Le Sud Kivu peut mobiliser des recettes pour son développement. Mais il y a beaucoup de points de fuite de recettes et une corruption qui gangrène le circuit de fiscalité en province. Quand on nomme quelqu'un à un poste de responsabilité, il a tendance à mettre en place le plus vite possible son **document stratégique de réduction de sa pauvreté individuelle** en puisant impunément dans la caisse de l'Etat. Une autre lutte est celle

d'accéder au 40% de rétrocession et les canaliser vers des besoins concrets de la population pour son développement. Il faudra lutter enfin pour mettre fin à l'incivisme fiscal en faisant rapport de sa gestion au souverain primaire. Quand le souverain primaire est mis en

de réduction de leur pauvreté par des pratiques décriées en gestion.

Le nouveau gouverneur devra **être un homme nouveau qui s'inscrit dans la vision de la restauration de l'éthique dans une révolution culturelle pour une transformation structurelle des mentalités** et rejoindre l'option selon laquelle le « **demain du Congo sera éthique ou carrément le Congo va cesser d'exister** »

5. Préparer le peuple aux élections

Nous cheminons vers la fin de la législature en cours. Il est du devoir de l'autorité de préparer la population à participer de façon responsable aux élections de 2011. La nouvelle autorité provinciale doit se rappeler que les espoirs nourris lors de dernières élections n'ont pas trouvé de réponses attendues

car les dirigeants élus n'ont guère répondu aux cahiers de charge leur confiés par leurs électeurs. Un nouveau mode de gestion axé sur la culture de rendre compte et de la transparence peut redonner au peuple désabusé et frustré le goût des élections, voie obligée pour accéder au pouvoir en démocratie.

Dans cet ordre d'idées, les « Honorables Députés provinciaux » ne doivent pas attendre le pire pour mettre en application leurs prérogatives de contrôle de l'action de l'Etat à tous les niveaux de la province du sommet à la base. Ils doivent prendre des distances vis-à-vis de toutes les combines politiciennes orchestrées parfois par leur appartenance aux partis politiques ou par les intérêts collinistes qui les amènent à abandonner leurs électeurs à leur triste sort.



confiance, il contribue sans peine au fonctionnement de l'Etat. Mais, que les recettes de l'Etat concourent uniquement à réaliser **le document stratégique de réduction de la propre pauvreté du Gouvernement et de ses dépendants sous l'œil complice des députés, cela décourage le peuple.**

4. Restaurer l'éthique et les valeurs en province

L'Etat doit éliminer le virus qui l'empêche de se reconstruire. Le nouveau gouverneur doit savoir que promouvoir les valeurs en RDC est une invitation à prendre le risque tellement que les antivaleurs ont pris la place des valeurs. Celui qui s'engage dans ce combat est traité de « yuma » ou encore de naïf sur la scène politique, même par les siens qui tiennent à profiter du passage de l'un d'eux aux affaires pour bien élaborer leur document stratégique

L'EMERGENCE DES MILICES ARMEES, UNE MENACE A LA PAIX

Ils sèment panique et désolation

Ils ont tous le même leitmotiv « la libération du peuple » et agissent de la même façon devant ceux qui semblent ne pas être d'accord avec eux. Ils les qualifient de traîtres, d'espions ou encore d'éclaireurs au compte de l'ennemi et les envoient à la mort. Ils brûlent et pillent les villages dont les leaders décrient leurs agissements. Ils ne sont pas différents des milices étrangères dans leur manière de violer les femmes et les jeunes filles qu'ils croisent à leur passage.

Si la paix n'est pas synonyme d'absence de guerre, pour le Congolais des provinces de l'Est, l'ultime souhait serait pourtant d'abord de rétablir une situation de non guerre comme préalable pour recouvrer la paix. Cette partie de la RD Congo a la particulière réputation d'être la porte d'entrée de toutes les rébellions qui ont endeuillé ce pays. D'aucuns s'en prévalent et voudraient recevoir des médailles de mérite civique pour faire partie du coin d'où jaillissent ceux qui résistent à l'agression étrangère. Pour sa patrie, il n'est point besoin de s'armer à la classique. La potion au pouvoir immunisant contre les balles de n'importe quel calibre couvre les vaillants combattants au front pour défendre ce qui leur reste de plus cher : **la patrie**. Ils ont tous un dénominateur commun de l'est à l'ouest, du nord au sud de cette partie de la RD Congo : **les patriotes résistants May May**. Des patriotes ou encore des combattants sans un minimum de logistique pour mener des opérations de guerre.

De la noblesse de la cause

Aucun être humain ne voudrait vivre sous domination ou en esclavagisme. Il est très légitime et cela relève de l'instinct de conservation, que toute personne développe des mécanismes d'autodéfense pour la protection de son intégrité physique et de ses biens.

Cela fait plus de 15 ans que le pays connaît une instabilité dont les causes premières prendraient racine hors du territoire national. Les Congolais subissent les affres des guerres dont ils ne maîtrisent ni les tenants ni les aboutissants. Il est alors prouvé que la



patrie est en danger et le pouvoir central en est débordé. Ceux qui prennent les armes ou créent des milices prétendent tous le faire pour répondre au sacré devoir de défendre la patrie ce qui est **cause noble**. Cette option a théoriquement auréolé l'image du mouvement May May. D'aucuns ne pouvaient par contre s'imaginer que des figures comme celles de Thomas LUBANGA, Matthieu NGUJOLO, Germain KATANGA et plus proche de nous celle de KYATEND seraient l'objet de poursuites judiciaires. Il y a lieu de se demander si ce fut toujours la noblesse de la cause qui orientait leurs agissements.

Ils sèment panique et désolation

Ils ont tous le même leitmotiv « la libération du peuple » et agissent de la même façon devant ceux qui semblent ne pas être d'accord avec eux. Ils les qualifient de traîtres, d'espions ou encore d'éclaireurs au compte de l'ennemi et les envoient à la mort. Ils brûlent et pillent les villages dont les leaders décrient leurs agissements. Ils ne sont pas différents des milices étrangères dans leur manière de violer les femmes et les jeunes filles qu'ils croisent à leur passage. La plupart de ces dernières sont réduites en esclaves sexuelles. Et ces combattants « libérateurs » manquent d'arguments pour justifier ces crimes contre leurs tantes, mères et sœurs. Serait-ce pour renforcer leur pouvoir invincible ?

Ils convoitent et s'installent dans les carrés miniers

Les prétendus défenseurs de la patrie s'agglutinent autour des carrés miniers, c'est peut-être là les points sensibles

et forteresses de la patrie. Ils ne ménagent aucun effort pour les conserver une fois conquis ou acceptent de verser leur dernière goutte de sang pour se rendre maître des ces « eldorado ». Les milices de tout bord savent qu'avec les minerais, c'est l'argent facile, un moyen de survie et de s'assurer l'approvisionnement en armes de guerre et les munitions nécessaires. Cette conquête ne se passe pas sans heurt : les morts se

comptent et les pillages s'orchestrent au détriment de la population en quête aussi de survie. Ils exploitent les puits et amassent des minerais du sang. Dans un tel climat, la paix n'a pas droit de cité, les combattants défenseurs de la patrie sont la cause première de l'insécurité.

Au finish ils sont récompensés en grades militaires

Sous d'autres cieux, les grades militaires sanctionnent une longue période d'études à l'académie militaire ou fruit d'exploits exceptionnels réussis sur le champ de bataille. Les galons alors se portent pour la dignité et symbolisent les mérites que l'individu reçoit à la suite de ses compétences ou à ses exploits. Et ils sont peu nombreux ceux là qui se distinguent dans ce sens pour accréditer ces galons : les officiers supérieurs se comptent au bout des doigts dans les pays où les forces armées se veulent républicaines et loyalistes.

Le contraste se vérifie mieux en RD Congo. Ils sont des milliers les officiers de l'armée congolaise. Ils viennent pour la plupart des groupes armés. Ils ont le mérite d'avoir combattu pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale. Et au nom de la paix encore fragile, ils reçoivent des grades supérieurs à leur maîtrise de l'art militaire. Cela n'étonne personne si ces chefs militaires n'arrivent pas à mettre de la discipline au sein de leurs rangs ou ont tendance à chaque heurt de reprendre leurs anciennes casquettes.

En leur attribuant ces grades, les responsables politiques congolais font

passer dans l'entre temps l'éponge sur toutes les bévues que ces combattants avaient directement ou indirectement commises. Ces grades les immunisent, les mettent à l'abri de toute éventuelle poursuite judiciaire et par ce fait consacre l'impunité. L'armée

devient alors un refuge des inciviques et malfaiteurs de long chemin. Que des groupes armés continuent à naître ou les anciens seigneurs des guerres persistent dans leur positionnement dans les maquis, c'est entre autres pour viser les récompenses de ce genre et profiter de

l'incapacité de l'Etat à mettre sur pied une armée digne de ce nom.

Qu'ils soient étrangers ou nationaux, dans tous les coins où ils opèrent, les groupes armés mettent la Paix en péril.

BIENTOT LA RESURRECTION DES PARTIS POLITIQUES, L'ENJEU ELECTORAL L'EXIGE

Les élections : l'apogée des partis politiques ou leur raison d'être

Les élections de 2006 ont suscité l'explosion de plusieurs partis et regroupements politiques dans le pays. L'enjeu fut de taille, et la chance avait été offerte à tout citoyen congolais enrôlé et résident au pays de se faire élire soit à la députation soit à la présidence. Toutes les raisons étaient réunies donc pour se rallier à un parti politique déjà existant ou se chercher des alliés et créer un nouveau parti ou regroupement politique. La CEI (la Commission Electorale Indépendante) de la RDCONGO aura eu le mérite d'inscrire dans ses annales un grand nombre des partis politiques représentés par leurs candidats députés nationaux (9709 retenus par la Cour Suprême de Justice) et provinciaux ou encore candidats présidents (33 candidats) de la République et Sénateur; un record mondial jamais atteint en ce 21^{ème} siècle sauf en RD Congo.

L'engouement à créer des partis politiques pouvait peut-être se justifier par l'envie de vouloir s'exprimer par rapport à la triste période de musellement imposé par le MPR Parti Etat de l'ancien dictateur Mobutu. Ce fut malheureusement un délire populaire de courte durée, un feu de pailles dont la durée de vie n'a été réglée qu'au diapason des enjeux électoraux. Tous les locaux de permanence des partis politiques agréés se voyaient débordés par leurs membres durant la période électorale. Cette euphorie des partis politiques n'est plus visible à l'heure actuelle. Seuls les grands partis politiques font signe de vie, surtout lors de l'arrivée d'un de leurs leaders en province.

La probable résurrection des partis politiques en 2011

2011 est encore cette année-rendez-vous du peuple congolais pour réécrire son histoire d'une autre manière.

Ceux à qui il a donné mandat de gouverner le pays n'ont pas, semble-t-il, répondu à ses attentes. Le bonheur est du côté du peuple parce que la constitution lui confère le droit de sanctionner les défaillants par un nouveau scrutin en 2011 ; une occasion en or de déplumer ceux qui ont volé dans les hautes sphères et ont oublié leur base à partir de laquelle ils ont pris l'élan. Le peuple s'interroge déjà sur le profil de prochains candidats qui mériteront sa confiance, pour avoir été suffisamment dupé par des cadeaux et de fausses promesses. Parviendra-t-il à se défaire de ces enivrés de pouvoir qui mettent déjà leurs batteries en marche pour consolider leur position ? Les tournées et les descentes qui s'observent ce dernier temps prouvent que nos dirigeants veulent jouer à la récupération, jouer au « Njombo le soir » travailleurs de la dernière heure et faire voir au peuple qu'il est seulement question de leur donner encore un peu de temps et il feront mieux. **Ce mouvement vers les territoires et la distribution des dons présagent d'une manière certaine la résurrection de ces partis politiques que le commun des mortels oubliait déjà. N'est ce pas le début d'une campagne électorale qui ne dit pas son nom ?**

La femme et l'élaboration du code électoral pour 2011

Dans l'émission produite par Radio Okapi « Dialogue entre Congolais » du lundi 26/07/2010, Monsieur Jean Claude KIBALA Vice Gouverneur du Sud Kivu éclairait l'opinion sur la non représentation de la femme au sein de leur gouvernement provincial (une seule femme ministre). Selon lui, le choix des ministres tenait entre autre compte du quota de partis politiques membres de l'AMP (Alliance pour la Majorité Présidentielle) qui devaient présenter

chacun trois candidats dont certaines femmes jugées incompétentes. Les partis politiques ne regorgent pas de femmes susceptibles de devenir ministre, celles pouvant l'être font surtout partie de la société civile a conclu le Vice Gouverneur. Et pourtant les femmes se comptent en plusieurs centaines lors des manifestations publiques de ces partis politiques, portant uniformes et défilant élégamment. Si elles ne peuvent pas représenter leurs partis politiques valablement aux fonctions ministérielles, quel rôle jouent-elles alors dans ces espaces dont l'objectif primordial demeure l'acquisition et la gestion du pouvoir ? Sont-elles des marches pieds des hommes qui sont seuls capables de diriger ? Posons autrement la question, tous les partis politiques au Sud Kivu n'ont qu'une seule femme ministrable ?

Pour essayer de répondre à ces interrogations, votre bulletin est entré en contact avec les dirigeants de plusieurs partis politiques en Province et quelques femmes qui en font partie. La cause ou la raison de la non représentation de la femme aux commandes de la Province n'est pas à lier aux propos du Vice Gouverneur, c'est un faux fuyant ont-ils presque tous déclaré ; les femmes intellectuelles et capables de diriger sont présentes dans les partis politiques. La mauvaise foi de ne pas les mettre au premier plan des noms proposés aux Gouverneurs résulterait de la « masculinité dominante et hégémonique », l'idéal dominant que se font les hommes face aux femmes appelées à obéir, à être soumises et à être dominées. Là encore se pose l'épineuse question de l'application de l'article 14 de notre constitution ; la parité est toujours à conquérir par et pour la femme. Les mêmes chances ne sont

toujours pas offertes aux femmes comme aux hommes pour accéder au pouvoir, au savoir et à l'avoir ; l'homme dominant gère encore tout. Cette inégalité et iniquité à l'égard de la femme sud kivutiennne, à travers elle toutes les congolaises, doivent révolter toute âme qui milite pour un partenariat et une sincère complémentarité entre l'homme et la femme.

Avec 2011, pour passer de la théorie à la pratique et offrir aux femmes plus de chances de se faire élire, le code électoral devra tenir compte de cette donne : **la formule des sièges réservés aux femmes** doit faire sa principale particularité. Cette formule a été d'application au Burundi pendant les élections municipales, législatives et

présidentielles dernières afin de permettre aux Batwa de participer à la gestion de la chose publique à travers leurs représentants. La parité qui demeure encore théorique trouvera sa parcelle d'expression à travers ce code qui obligera les partis politiques et leurs regroupements de tenir compte de la représentation de la femme dans leurs différentes listes.

La représentation féminine, un cadeau qui ne sera pas offert sur un plateau d'or

La femme doit prendre conscience de ses responsabilités dans cette lutte pour son accession au pouvoir. Elle doit rompre son silence et commencer par marquer sa présence dans sa famille politique en intervenant pertinemment

dans les débats orientant ses options. Cet éveil de conscience doit être animé par la femme leader en faveur de la femme rurale constituant la majorité de l'électorat.

« Le Prophète » recommande aux partis politiques de s'investir déjà dans cette conscientisation pour aider la femme à bien se réveiller et lever d'elle-même ce défi de sa discrimination en politique. Tous nous devons lever nos voix pour la confection d'un code électoral en 2011 dont la singularité sera la formule des sièges réservés aux femmes. L'effectivité de cette lutte aura marqué une résurrection réussie de nos partis politiques.

Coiffure artificielle de la femme, source de pollution de l'environnement ?

Il semble aussi que la femme elle-même en souffre. Elle doit faire recours fréquemment au picot pour se gratter le cuir chevelu constamment irrité par la présence de cette coiffure

Mèches et plantes font la beauté de la femme, affirment toutes les femmes interrogées sur le pourquoi du recours fréquent à cette chevelure artificielle. Il semble bien accepté que le visage de la femme « noire » enveloppée par une chevelure aux allures de celle de la femme blanche paraît mignon et les soins fréquents des cheveux diminuent parce que cette plante peut être portée pendant une bonne durée. Outre la beauté à laquelle plantes et mèches contribuent, la femme trouve que cela est un style qui « embellit une femme », car « la Congolaise fait de son mieux pour paraître chic et belle ».

En me coiffant de manière ordinaire avec mes cheveux naturels, j'éprouverai un sentiment de gêne en croisant d'autres avec une coiffure élégante aux mèches et plantes, s'exclame une jeune femme. La coiffure élégante à la mèche est devenue véritablement un problème de société. Toutes les femmes rêvent d'en disposer, sans tenir compte du rang social, surtout qu'il en existe celles adaptées à toutes les bourses ou carrément l'on recourt à des plantes de seconde main, ayant été utilisées par une tante nantie qui veut



Jeune Afrique n° 2507 janvier 2009

s'en défaire parce qu'elle tient à rajeunir à travers une nouvelle coiffure.

Cette quête de la beauté a malheureusement des conséquences négatives sur l'environnement. Si nous estimons des tonnes de cette chevelure artificielle jetées annuellement par de nombreuses femmes surtout en milieu urbain, on est tenté d'affirmer que ces plantes et mèches une fois utilisées constituent un véritable problème environnemental. Des enquêtes menées ont démontré que les fibres de ces mèches et plantes ne sont pas biodégradables. Par conséquent, quand on les jette après usage, elles ne pourrissent pas. Ces tonnes accumulées au fil du temps présentent un danger pour l'écosystème. Les femmes doivent donc savoir que nous devons gérer notre

environnement en pensant aux générations futures. D'autres femmes affirment qu'elles brûlent ces plantes et mèches usagées et une odeur nauséabonde se dégage de cette combustion. Où va cette odeur ? Ce sont des êtres humains qui aspirent cet air pollué. Et dire que nos milieux urbains ne mettent pas en place des dispositifs pour récupérer ces déchets issus de toutes les têtes des femmes qui

portent cette coiffure artificielle.

Il semble aussi que la femme elle-même en souffre. Elle doit faire recours fréquemment au picot pour se gratter le cuir chevelu constamment irrité par la présence de cette coiffure. A défaut d'un picot, la femme ou la jeune fille se donne quelques coups à la tête pour calmer les multiples irritations causées par la présence d'un poids touffu sur la tête. Une jeune fille étudiante affirme que le chatouillement lié à cette coiffure artificielle déconcentre à l'étude. Mais entre la beauté et la science, le choix est clair ! Autrement dit, la femme elle-même subit une « pollution locale » en la matière.

Mais ce qui pollue de manière criante notre environnement, c'est l'utilisation à grande échelle des sachets. En effet,

les autorités ne cessent de prendre des mesures pour le ramassage des sachets en ville alors qu'il faut combattre le mal par la source. Voilà pourquoi, dans certains pays l'on décourage l'utilisation des sachets et on les remplace par des emballages en papier. Toutes ces tonnes de sachets jetées en désordre dans nos rues et nos champs ne sont pas du tout biodégradables et empêchent que toute végétation y pousse pour assurer l'avenir des générations futures.

Pour les femmes, le port de foulard de tête leur donnerait un nouveau look à Bukavu. Elles peuvent bien profiter de la prochaine marche mondiale pour opérer cette révolution dont l'impact sur l'environnement n'est pas du tout nuisible. En outre, depuis un certain temps, des femmes préfèrent faire couper leurs cheveux à une taille acceptable pour commencer à les peigner tout le matin comme le font certains hommes, nostalgiques de l'ancienne coiffe masculine. Par ailleurs,

la tresse naturelle nous épargnerait des coûts toujours onéreux de ces plantes et mèches.

Il s'avère enfin urgent de trouver une solution à l'utilisation des sachets dans les différentes transactions pour préserver notre environnement d'une pollution certaine, nuisible à des vies humaines pour l'avenir. Le développement durable pour notre société en dépend !

Siasa na Haki ya Mtoto : Je, umesahau na wewe kuwaandikisha watoto ?

Tulikua wengi katika maandamano hii siku 21/06/2010. Kusindikiza kibarua ca Groupe JEREMIE .

Shabaa yetu ilitimilika kufikisha ombi na pendekezo letu kwenyi chumba ca Bunge na hata kwenyi ofisi ya Liwali wa jimbo la Kivu ya Kusini.

Ombi ya wanamemba wa Groupe JEREMIE wametokea Nyangezi, Kamanyola na hata toka mitaa zingine sawa pale Kabare na Idjwi.

Waliyoonekana kuwa wengi kati yao vijana wamoja wenyi shule za sekondari na hata wengine kutoka univasiti.

Hii, kibarua cha wanamemba wa Groupe JEREMIE inaunga mkono kile cha Bibi Mwana Bunge, Kinja Mwendanga alieomba iongezwe muda kwa kuhorozesha watoto wenyi kuzaliwa mpaka zaidi ya miezi tatu. Wanamemba wa kikundi JEREMIE wanatia mkazo kuomba viongozi kupitia wana bunge kurefushwe muda wa ku horozesha watoto kwenyi ofisi za serkali (Etat civil)

Hakika, sheria ya inchi yetu inliweza japo, mbele, kurefusha muda ule mpaka miezi tatu, ili wazazi wandikishe watoto bila kutoa malipo yeyote. Na ni hivyo mambo ilianza kuheshimishwa na kufanyika hapo hapo. Sasa, kwa nini Groupe JEREMIE inapiga yowe tena ?

Kikwazo ni hizi vita zinazo tusonga na kusukuma wengi kukimbia na kuacha vyote (nyumba, shamba, na mali mengine mengi, ilituokoe, mbele ya yote, maisha yetu kwa jumla na ile ya vitoto vyetu, kwa namna ya kipekee.

Mambo ni magumu ikiwa muda ule wa miezi tatu umepita. Mzazi anaombwa na serkali kupitia ku hatua ya « jugement

supplétif », kuingia mu Parquet au ku tribunal ya grande instance, humu ndani atalipa kiasi ca pesa ca dolari zaidi ya makumi mbili.

Kwanza ni haki ya kila mtoto kujulikana na serkali ya inchi yake, sheria ya RDCongo 09/001/ ya tarehe 10/01/2009 kifungo ca 16. Pia, vijana wengi, hawa wenyi hawajandikishwa, wameisha sahalika na vyombo vya ki serkali na kupoteza haki zimoja za wanainchi wengine, ile haki ya kujulikana na kuitwa

Kufuatana na kilio ca wengi wenyi kujinuna kama hata hizo myezi tatu hazitoshi tena, na hii ni ukweli, sababu ni wengi ndiwo watoto wenyi hawakuweza pelekwa mbele ya serkali. Ina tupasa sisi wote tujiandae kutimiliza hio sheria ya serkali yetu. Kinacho ombwa sasa, ni wale tulio wachagua watusaidie kurefusha tena huo muda mpaka miezi tisa (kenda) lwezekana je ?

Ni moja ndani ya mamlaka za wana bunge kufikiri namna ya kurahisisha sheria zimoja zinazo **gandamiza raia, na wana ruhusa ya katiba kifungo ca 130 mpaka 135.** Lakini mambo yakawia, wana bunge walikua na shuruli nyingi sana katika muda wa session yao ya miezi zilizopita (uchaguzi wa Liwali na mambo kaza za kisiasa...)

Ni vema tuwasubiri na kuwashawishi waturegezee hii munyororo. Tupo wengi wenyi tunangojea kujiunga na sauti ya Mama mwanamemba Mwendanga Kinja ili wana Bunge wenzake watusaidie

sisi raia kuepuka hio faini nzito ya kiasi ca pesa zaidi ya dolari 20, bila kusahau njia ndefu, vikartasi na kifaransa ndefu .

Hii itakua tunzo nzuri na ya samani sana wabunge wanaweza tutolea sisi tulio wacagua.

Ni vema tukumbushane, kila siku na saa zote, ya kwamba kelele ya uchaguzi imeisha anza sikilika . Sio mbali tena, karibu mwaka mmoja na miezi chache .

Atakae ishi ,basi , atende itakayo ishimisha na kutia juu raia, kwani kesho ya jua peke yake Mola.



mkongomani, ni kugumu kwao kupata vyeti mbali mbali sawa vile vya uchaguzi, haki ya kujitoa kuwa kandideti kwenyi **ngazi ama daraja za kisiasa...**

Ha ! nani angeweza kutambua kama kitendo hiki ca kuandikisha watoto ki serkali ni ca muhimu mpaka pale ?

Tujue vizuri kama kila mazazi anaweza kama anatimiliza shurti zote za ki asili na za kisasa kumubeba mtoto kwenyi kituo au ofisi ya serkali, baba kama vile mama wa mtoto. Hata mjomba ao tate wa mtoto kama aliemzaa hakuweza kutimiliza shurti za jamaa, wao pia wana uwezo wa ku muhorozesha mtoto



CINQUATENAIRE DE LA RDCONGO

30 JUIN 1960 - 30 JUIN 2010

Ce n'était pas ma fête !

Je ne sais plus très bien quel âge j'avais ? Mais mes jambes me portaient très vite et mes souvenirs me ramènent quelque fois encore à ce jour : 30 juin 1960, le jour du « **LIPANDA** ».

C'est comme ça que tous les nouveaux congolais s'écriaient dans les rues des villes et des cités et à travers les chemins et les sentiers des villages de ce que constituait à l'époque la vieille ex Congo Belge. Que est ce qui m'a marqué à cet âge là ?

« 30 juin, au doux soleil »

En famille, ce sont les beaux habits de Papa et de ses deux femmes (?), les provisions en vivres (en plus du riz qui arrivait souvent, cette semaine là, les poissons salés et de boîtes de tomates rouges firent un stock dans un coin de notre réserve). Les foulards et les pagnes portaient des écrits et des effigies de ceux là qui semblaient être les pères de cet événement, en ce jours on les appelle : **héros ou libérateurs**.

Trois noms immortalisent ce jour : sa majesté le roi Baudouin de la Belgique, le tout premier président du Congo, Joseph Kasavubu et le premier ministre Emery Patrice Lumumba. Mais ce dernier ne semblait pas plaire aux bazungu et aux missionnaires blancs. On parlait des communistes, même, mon papa ...

Le vieux poste de radio, en vue, dans notre salon, où les voix des noirs et celles des blancs semblaient s'interpeller, parlait depuis de longs mois de ces hommes et de ce grand jour comme « **un jour sacré** ». C'était, radio « **Léopoldville** ». Parfois le ton montait, et j'entendais mon père grommeler, par inquiétude, que les « *Bakongo Mani* » allaient tout gâcher avec leur gourmandise à remplacer tout de suite « le *muzungu* » ! Il avait des soucis pour son « *bwana* », qu'il semblait copier par sa tenue et par le ton de son langage.

À la veille, ou je ne sais quand, Papa égrenait toute une liste des « Missiés les blancs » qui seraient déjà partis chez eux à Bruxelles via Astrid ou Usumbura, pour fuir les scènes de vengeances que leur promettaient les politiciens congolais de Lumumba et Kashamura. Notre école n'a pas changé, y avait t'il congé ou vacances qu'importe, ce jour là c'était « **un doux soleil** ».

Certains « *Missiés les maîtres* » de notre école nous avaient surpris un matin, quelques mois après, par un ballet des voitures qui les amenèrent, avec leurs enfants, nos condisciples, dans la cours de l'école. D'autres « messieurs », plus jeunes ceux- là, mieux les « *nouvelles unités* » vinrent fièrement à vélo.

La « Mission », entendez, la Paroisse, n'avait gardé que quelques vieux « *mon père ou Mupe* » prêtres, je ne sais pas si il y a eu messe « ce jour là ». Les autres étaient en congé ou à Bukavu !

La rue criait à toute gorge bien déployée : **Lipandaaa...sse** ! C'était vraiment la fête, mais à nous les tout petits, les adultes ne voulaient pas tout expliquer. Ils étaient tous contents et arboraient des costumes comme les bazungu, et les « phonos » des riches évolués (clercs, enseignants les rares infirmiers et commerçants...) jouaient une musique dite « *tchatchatcha* », peut être voulaient ils dire « *ça, ça, ça* » ? En tous cas ils étaient tous gais et souples dans leurs démarches dégingandées. Et la fête avait trop duré, partout, jusque aux petites heures.

Des mois après, de folles rumeurs courent que certains blancs, restés dans leurs plantations, se sont fait attaquer et certaines « *madames* » violées par des noirs dits « *makaki ou monsenzi* ». Les amis à Lumumba ou Kashamura semblaient connaître de quoi ils parlaient mais n'ont pas bien avisé la population sur cet événement historique.

Non, *je ne savais pas ce qui allait se passer ce jour là* mais des salutations se traduisaient en « **Sisi kwa Sisi** », les danses étaient rythmées au *tcatchatcha* et les mots sacrés et magiques **Uhuruuu... Lipanda, Oyeee!**

Mais, ce n'était pas ma fête ! / Y. Mukongomani.



Photo P.E. Lumumba, héros national

Ils ont dit

Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

La FONTAINE, *Fables*

Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur.

BEAUMARCHAIS, *Le Mariage de Figaro*

L'Etranger qui vit loin de ses compatriotes et de siens devrait être plus que quiconque aimé des hommes et des dieux » PLATON

Tu seras obligé d'abandonner ce qui te sera le plus cher ; c'est la première flèche que lance l'arc de l'exil. Tu apprendras combien le pain de l'étranger est amer, et combien il est dur de monter et de descendre l'escalier d'autrui.

DANTE, *La Divine Comédie*

« *Il y a mille façon de vivre sa vie, mais en gros, soit on regarde passer le train, soit on monte dedans.* »

J. Moreau Comédienne

« *La difficulté de réussir ne fait qu'ajouter à la nécessité d'apprendre.* »

BEAU MARCHAIS

HATAKAVYO RAI
ATENDAVYO SERKALI:

émission du Groupe Jérémie sur les ondes de la Radio Maendeleo le vendredi à 15heures 30'

Sud Kivu : Une législature, 3 Gouverneurs, pour quel bilan ?

Les observateurs de la scène politique du Sud Kivu suivent avec beaucoup d'intérêts l'évolution de la gestion de la province. Ils sont tous d'avis que c'est le système AMP (Alliance de la Majorité Présidentielle) qui a imprimé à la province un style de gestion depuis les élections de 2006. C'est parmi les membres de cette famille politique que l'Assemblée provinciale choisit les meilleurs pour gouverner le Sud Kivu. Ce choix se fait après la présentation d'un programme ambitieux aux élus du peuple, programme qui annonce le passage pour le Sud Kivu d'une situation moins bonne, héritée de la dictature et des guerres à répétition, vers une situation meilleure. La mise en application concrète de grandes lignes de ce programme a chaque fois rencontré des embûches liées aux problèmes de la gouvernance.

En effet, il n'est pas interdit de procéder au remplacement d'un joueur fatigué ou inefficace dans un match de football. Mais dès lors où tous les joueurs manifestent des signes de fatigue, le rêve d'une victoire devient incertain et le public fanatique affiche des attitudes de découragement et de déception. C'est exactement la même perception en politique. Quand un parti politique aligne ses membres pour la gestion d'une entité, il doit assurer le suivi de leurs actions car leur échec discrédite tout le monde. Qui peut exprimer le moindre sentiment de satisfaction à la manière dont le Sud Kivu connaît aujourd'hui une valse de Gouverneurs ? Faut-il placer dans des conditions que nous connaissons des responsables au sommet de l'Etat en province sans réfléchir au préalable sur les mécanismes concrets de leur évaluation ?

Quand une assemblée provinciale à majorité AMP se met à désavouer continuellement les personnes qu'elle place à la tête de la province, cela constitue une auto remise en question et place des doutes dans les esprits quant à l'efficacité à la fois de l'action de la chambre de représentants du peuple et de l'exécutif mis en place. Le peuple a surtout besoin des résultats en terme des changements dans sa vie quotidienne. Ces résultats doivent provenir de l'action du gouvernement dans une vision définie par le parti ayant les rênes du pouvoir. Tous les changements des dirigeants opérés au Sud Kivu poursuivent-ils vraiment l'efficacité ? Pourquoi le choix du second Gouverneur n'a-t-il pas donné satisfaction aux élus du peuple ? Avons-nous des certitudes que le nouveau choix sera le meilleur pour affronter les défis prioritaires en cours au Sud Kivu ?

En lisant le plan d'action du nouveau Gouverneur, l'on constate qu'il l'a placé sous le signe de la continuité avec quelques innovations. Comme par le passé, le nouveau programme présenté n'a aucun chronogramme et aucune budgétisation conséquente. Par ailleurs, ce programme est souvent conçu de manière ambitieuse et même le dernier programme présenté par le nouveau gouverneur pour une année de gestion de la province crée des craintes car les 3 ans passés n'ont pas produit des fruits escomptés et le peuple reste sur sa soif.

Nous attendons une évaluation objective de la gestion de la province du Sud Kivu à la fin de cette législature en 2011 pour un bilan complet sur la manière dont l'AMP aura contribué à l'amélioration des conditions de vie de la population du Sud Kivu et défini les perspectives d'espérance.

La RD Congo semble vibrer sous une onde pareille à celle qui passe pendant la campagne électorale. Les discours et les exhibitions, attribués exclusivement, à la majorité au pouvoir, crèvent les écrans des chaînes de télévision et remplissent des pages de journaux de la même obédience.

Des questions restent pendues sur les lèvres de plus d'un citoyen :

- Les œuvres exhibées et tant vantées sont toutes du lot dit « Cinq Chantiers » de la République ou du...Président? Réponse? cherchez la moi.
- Qu'est ce qui est souvent montré ? des routes : indiscutable, si l'on considère l'état de délabrement avancé dans lequel elles étaient déjà. Celle qui relie le Bas-Congo à la ville de Kinshasa et le « boulevard du 30 Juin » semblent en être le « top modèle ». Tandis que, toutes les autres initiées à l'intérieur de la République n'ont eu que le mérite d'avoir été inaugurées et puis, quelques tournants après le départ de l'inaugurateur, ces routes sont abandonnées : Kisangani – Bunia ...les autres sont, tout simplement, rapidement couvertes par de la terre battue. Et les premières pluies n'auront qu'à faire le dernier et le plus grand boulot ! Le top des tops ? la Na-shionale n° Mbili : Bukavu – Kasongo. Et du saupoudrage : axe Place de l'Indépendan –she Blasher, Phaamankina - MBagila ...
- Tcheng tchang tchen, diciffille à prononcer, pardon ze sswi shenkateur moi!, où est partie se cacher la maquette du monument de shon lipandansi à la « Plash » ex Kuplace ?

Qu'en est-il des mines qui étaient les poumons de notre économie ? « Nyama ya tembo... » disent les baswahili: tous les passants se servent à volonté à la risée du bien être des citoyens congolais. Ce sont les gros bras qui prennent le plus gros morceau; le banquet des charognards. Il semble que certains de ces prédateurs sont à la solde de nos politiciens qui se réclament « travailler » pour nous population.

- Et que font les congolais qui ne sont pas de la majorité au pouvoir? N'ont-ils rien à exhiber, même pas un pas de danse? La vérité sociale est que c'est la minorité qui travaille en RD Congo. Les *Porti chiens* ne font qu'embrouiller, distraire : attention demain, les élections.
- Le Sud Kivu a eu son nième gouvernement qui, aux yeux de beaucoup, n'est qu'un assemblage de « mukuye tuyale na munyamazie pale... ». En tout cas, ... let's wait and see pètent les britishes. Et la rue chante : « shans toi, voiture sent menteur, ...eh hatuta ku vooter!

YM.